

because of some unique impact that business has on the economic system, and not principally because banks stand in some peculiar relationship to their customers.

1. In their transactions, individuals and institutions deal in various types of items which may be classified into two large categories: non-financial and financial. Banks may be broadly defined as financial institutions, that is, enterprises whose assets consist almost exclusively of financial instruments, primarily of claims against non-financial borrowers such as business enterprises, households, and governments, and secondarily of corporate stock. This distinguishes them from the other sectors of the economy whose assets are made up chiefly of tangible assets such as buildings, machinery, vehicles, inventories, and land, although most units in these sectors also hold substantial amounts of financial assets either as liquid reserves or as sources of income in the form of interest and dividends.

Notwithstanding the rather obvious distinction between financial and non-financial institutions, it is a mistake to conclude that the latter perform no function which is in any way analogous to banking. Professor R.S. Sayers puts the matter this way:⁶

Among firms whose main activity is manufacturing or trading most do a great deal of lending and borrowing; they extend 'trade credit' to their customers and they take trade credit from their suppliers...

The distinction between banks as creators of credit and other firms as users or intermediaries in the monetary field is if not completely false at least misleading. From the point of view of the pressure of effective demand, the crucial step is that which increases the power to acquire goods and services, on the part of people inclined to exercise it immediately; and banks are by no means the only firms to place this power in the hands of others.

If one accepts the view that the banking power is wide enough to embrace credit controls which are essential to effective monetary policy, then it seems clear that the Dominion might control the volume of trade credit in exercise of its banking power. The former Governor of the Bank of Canada has indicated that trade credit has an important bearing on the effectiveness of monetary policy.⁷

While consumer credit may be a useful adjunct of modern merchandising, large fluctuations in the volume of such credit make it a de-stabilizing factor working against the stabilizing efforts of fiscal and monetary policy.

Monetary policy seeks to control the level of spending by controlling the supply of money; trade credit, by reducing the proportion of transactions in a given period carried out directly through the medium of money, diminishes the need to hold a particular level of money balances and hence lessens the effect of a reduction in the money supply on spending.⁸ In the words of the

⁶ Quoted in Cairns and Binhammer, *Canadian Banking and Monetary Policy* 300.

⁷ Bank of Canada, Annual Report to the Minister of Finance, 27.

⁸ See Rose, *Money Still Under Review* (1961) *The Banker* 98.

entre les banques et leurs clients plutôt que dans une considération abstraite de la véritable nature économique de la contribution des banques au système monétaire et au financement public d'un pays.⁶ Sans vouloir manquer de respect, je ne peux être d'accord. Il va de soi que les «systèmes bancaires» relèvent du Dominion étant donné l'influence des banques sur le système économique et non pas parce que les banques ont des relations spéciales avec leurs clients.

1. Au cours de leurs transactions, les particuliers et les institutions négocient à divers niveaux qui peuvent être classés en deux grandes catégories: non-financières et financières. On peut définir les banques comme étant des institutions financières, c'est-à-dire des entreprises dont les avoirs sont constitués presque complètement d'instruments financiers, surtout de réclamations contre des emprunteurs non financiers comme les entreprises commerciales, les ménages et les gouvernements, et deuxièmement d'actions. Ces facteurs les distinguent des autres secteurs de l'économie dont les avoirs sont constitués principalement d'avoirs tangibles comme des édifices, de l'outillage, des véhicules, du stock et des possessions immobilières bien que la plupart des institutions dans ces secteurs ont touché des montants considérables d'avoirs financiers soit sous forme de réserve en espèces ou de sources de revenus sous forme d'intérêt et des dividendes.

En dépit de la distinction plutôt évidente qui existe entre les institutions financières et non financières, ce serait faux de conclure que ces dernières n'ont aucune fonction qui ressemble aux fonctions des institutions bancaires. Selon le professeur R. S. Sayers:⁶

Parmi les entreprises qui sont essentiellement des entreprises manufacturières ou commerciales, la plupart d'entre elles font un bon nombre de prêts et d'emprunts; elles accordent la vente à crédit à leurs clients et elles achètent à crédit de leurs fournisseurs... La distinction entre les banques en tant que créateurs du crédit et d'autres entreprises en tant qu'intermédiaires dans les domaines monétaires est trompeuse si elle n'est pas complètement fautive. A la lumière des pressions qu'exerce la demande, le pas critique se fait lorsqu'il y a une augmentation du pouvoir d'achat pour les gens qui ont tendance à s'en servir immédiatement; les banques ne sont pas du tout les seules entreprises qui délèguent ce pouvoir aux autres.

Si l'on accepte le fait que le pouvoir bancaire est assez développé pour contrôler les crédits, ce qui est essentiel à la politique monétaire efficace, il semble bien que le Dominion du Canada pourra contrôler le crédit commercial pour l'exercice de son pouvoir bancaire. Le gouverneur de la Banque du Canada indique que le crédit commercial avait une influence importante sur l'efficacité de la politique monétaire.⁷

Alors que le crédit au consommateur peut être un auxiliaire utile du mécanisme moderne de la vente, les importantes fluctuations du volume de crédit en font un facteur déstabilisateur qui va contre les efforts stabilisants de la politique fiscale et monétaire.

⁶ Id. page 335.

⁷ Extrait de Cairns and Binhammer, «Canadian Banking and Monetary Policy» 300.

⁸ Banque du Canada, rapport annuel du ministre des Finances, 27.